



entre **21** toits
la location solidaire

Rapport d'activité



2024

Rapport moral

Lors de l'assemblée générale de 2024, je réagissais à l'actualité politique, et projetais les interrogations en cours avec l'engagement d'un audit avec le cabinet Ernst Young.

De l'année écoulée quel bilan tirer ?

Force est de constater que la situation ne s'est pas améliorée. Le 30^{ème} rapport de la fondation pour le logement des défavorisés annonçait 3,8 millions de personnes mal logées et en 2023, c'est 100 000 logements sociaux de moins qu'en 2016 qui ont été attribués. L'origine de cette situation est multifactorielle et chacun dans cette assemblée en a parfaitement conscience. Et nous portons tous ce sentiment d'impuissance face à la situation.

Entre2Toits accomplit ses missions dans ce contexte avec ses moyens et à l'instar que bon nombre d'associations présentes connaissent.

En ce qui concerne Entre2Toits, cette assemblée générale 2025 marquera une nouvelle étape dans la vie de l'association dans la mesure où il était nécessaire aujourd'hui de modifier les statuts de l'association pour les faire coïncider avec la réalité de la vie associative.

Comme dans d'autres structures associatives petites ou grandes, il est de plus en plus difficile de recruter des bénévoles ou des administrateurs. Toutefois pour ce qui concerne l'association Entre2Toits, qui est une association d'associations qui agissent à bénéfice réciproque, le sujet semble plus facile à traiter puisque malgré le petit nombre d'adhérents, un nouveau conseil d'administration sera élu.

Comme annoncé en 2024, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'engagement d'un travail de fond, d'une part un audit sur l'organisation et le fonctionnement de la structure, le travail de mise en forme des actions a été fait par le CA et la direction, le cadre est donné pour la future équipe.

Un travail sur la convention collective a permis de sortir de la zone d'ombre et là aussi le cadre est donné pour aboutir à une clarification de la politique RH.

Enfin un premier travail d'audit du patrimoine géré par Entre2Toits sur les résidences sociales a permis d'avoir un premier aperçu du dialogue à engager avec les propriétaires sur l'amélioration du patrimoine et sur la mise en adéquation des logements avec la réglementation énergétique.

En effet l'état du patrimoine pris à bail par Entre2Toits rentre dans les catégories visées par les mesures d'améliorations qui s'imposeront à leurs propriétaires, rendant encore moins facile la captation de logements.

Il reste néanmoins, avec toutes les difficultés que l'on connaît à approfondir la connaissance du patrimoine pour pouvoir engager un travail ambitieux de rafraîchissement des logements pris à bail.

C'est aussi une AG de transition.

L'équipe qui cède la place laisse un état des lieux clair avec les bases du travail qui reste à parcourir pour que l'association poursuive ces missions dans les bonnes conditions.

Les mois qui s'annoncent verront nécessairement une modification du fonctionnement et des changements dans l'organisation de l'association, j'invite la nouvelle équipe à prendre le sujet sérieusement pour donner des perspectives d'avenir à l'association.

En effet 25 ans d'existence n'est-il pas le bon moment pour ouvrir des perspectives surtout dans un contexte où la demande de logement ne cesse de progresser.

Entre2Toits contribue avec ses moyens, faibles, pour apporter cette réponse originale de la sous-location, faisons collectivement en sorte que cette offre se maintienne à l'échelle du territoire, en restant à l'abri des attitudes concurrentielles.

Aujourd'hui l'accompagnement au logement est un enjeu pour tous les publics d'où qu'ils viennent, chacun avec des stratégies qui parfois viennent se concurrencer. Je plaide pour une réflexion globale et non plus sectorisée vers une approche diversifiée à l'échelle du territoire.

Néanmoins, au terme de cette quinzaine d'années à siéger au conseil d'administration d'Entre2Toits, il apparaît nécessaire de laisser la place à une nouvelle équipe, pour un projet que j'espère nouveau et vitalisant.

Laurence Tanguille
Présidente d'Entre2Toits

La mission d'Entre2Toits

La mission d'Entre2Toits est de loger des personnes dépourvues de logement personnel et pour lesquelles, l'accès au logement classique et de droit commun ne peut être immédiat.

Pour accomplir cette mission, l'action d'Entre2Toits s'inscrit dans le champ de l'intermédiation locative et du logement accompagné. Entre2Toits dispose d'un agrément de l'Etat, délivré par la Préfecture pour conduire cette mission.

Entre2Toits prend à bail des logements auprès de tous types de propriétaires bailleurs (privés, publics, collectivités locales) et sous-loue les logements aux personnes orientées par la Maison de la Veille Sociale, SIAO local, la Métropole de Lyon ou ses partenaires associatifs.

Le parc de logements constitué par Entre2Toits est une offre d'habitat temporaire au bénéfice des personnes dans une logique d'insertion par le logement.

Entre2Toits diligente une Gestion Locative Adaptée, conduite en complémentarité d'un accompagnement attaché au logement mené par les partenaires associatifs d'Entre2Toits. Ces interventions conjointes visent à terme, l'accès et le maintien du sous-locataire au logement de droit commun.

A ce titre, l'action d'Entre2Toits contribue à la mise en œuvre effective du droit au logement pour tous.

Le rapport locatif

Le logement est proposé pour une occupation temporaire à un ménage présentant des difficultés diverses pour accéder au logement ordinaire.

Dans cette relation locative dénommée **Gestion Locative Adaptée (GLA)**, Entre2Toits intervient en qualité de bailleur à l'égard du sous-locataire. **La Gestion Locative Adaptée consiste à la mise en œuvre d'une gestion de proximité.** Elle intègre un suivi individualisé des sous-locataires pour leur apporter le plus de soutien possible.

La gestion locative vise à prévenir les risques d'impayés et plus généralement les incidents locatifs.

Cette gestion de proximité, conduite par les chargées de Gestion Locative Adaptée et les salariés intervenant sur les sites d'habitat collectif, s'inscrit dans une démarche partenariale.

La Gestion Locative Adaptée ou relation locative personnalisée, accompagne le ménage dans ses premiers pas dans le logement. Ce rapport locatif s'incarne par l'établissement entre le ménage et Entre2Toits d'un contrat de sous-location dont la signature est une étape fondatrice de cette relation.

Les droits et obligations du sous-locataire et d'Entre2Toits découlant de ce contrat sont exposés et expliqués lors de la signature et tout au long de l'exécution du contrat.

L'entretien locatif du logement

La Gestion Locative Adaptée intègre un volet relatif à l'entretien du logement et à la réalisation des réparations locatives en sensibilisant les ménages à leurs futures obligations locatives.

Les états des lieux d'entrée et de sortie sont conduits dans cette démarche pédagogique par les chargés de maintenance et les chargées d'intervention en habitat collectif. Le service de maintenance immobilière est en charge de la prévention et de la résolution des désordres dans le logement, mais aussi du traitement des sinistres.

Les chiffres clés...



427 logements
gérés

Parc collectif

112
logements

Parc diffus

315
logements

HLM
Parc HLM
177
logements

Collectivités
locales



37
logements

Parc privé



101
logements

4

Baux
glissants
maintien

50



Baux
glissants

43



Logements
intercalaires

...de l'activité en 2024

1153

personnes logées

540

ménages

Personnes isolées



51%

Couples avec enfant(s)



Familles monoparentales



40%



Orientation
MVS pour
52%
des entrées

ÂGE

56%
ont moins de
45 ans



61%
Accèdent à un
logement de
droit commun



Partenaires
de l'accompagnement social

Alynéa, LaHso, Alpil, CLLAJ Lyon,
VIFFIL, GIHP, Soliha, SIAJE, Acolea
Le Mas, AVDL, Hôpital Le Vinatier,
ARHM, Habitat et Humanisme, Petits
Frères des Pauvres, Forum Réfugiés,
Les clés de l'Atelier, FNDSA, Soli'AL,
Services de tutelle
SMC

Un parc de logements au service de la mission du logement accompagné

Le parc privé à loyer maîtrisé

Les logements du parc privé sont mobilisés dans le cadre de conventions de mise à disposition temporaire, **c'est un axe d'intervention essentiel pour le développement de solutions d'accès au logement des ménages les plus modestes**

Chaque année, Entre2Toits mobilise et restitue des logements aux propriétaires. Dans ce mouvement, le maintien et le développement de l'offre impliquent **la mobilisation permanente de nouveaux logements** au service de la mission.

Le parc privé constitue un tiers de l'offre d'habitat en diffus.



Face au loyer moyen à la location observé sur le territoire de la Métropole, inciter et accompagner le propriétaire-bailleur privé à inscrire son logement dans le champ du conventionnement Anah permet de mobiliser des logements du parc privé à un niveau de loyer accessible. Un conventionnement dans le cadre de Loc'Avantage engage le propriétaire sur 6 années et lui ouvre un avantage fiscal.

Entre2Toits porte une attention particulière à l'étiquette énergétique, mobilisant des logements en étiquette minimum D.

Le renouvellement des conventions Anah arrivant au terme des 6 années d'engagement est tout aussi déterminant dans la gestion du parc privé et marque la confiance renouvelée des propriétaires à Entre2Toits.

En 2024, 3 mises à disposition arrivées à terme ont été renouvelées par le propriétaire permettant **le maintien dans le parc de 3 logements conventionnés.**

Depuis plus de 10 ans, 90% des logements mobilisés ont fait l'objet d'un conventionnement à loyer social Anah.

En 2024, seul un nouveau logements du parc privé a été mobilisé avec une convention Anah.

La plateforme Louer Solidaire 69

L'objectif est de **favoriser le développement d'un parc de logements à la fois abordable et qualitatif** en faisant connaître l'intermédiation locative et ses deux modalités, la location sous-location et le mandat de gestion.



La première prise de contact se fait par téléphone ou par mail avec pour mission une information de premier niveau sur les avantages liés au conventionnement avec et sans travaux. L'objectif est de saisir les attentes du propriétaire en matière de gestion patrimoniale et de l'orienter vers la structure membre ad'hoc de Louer solidaire 69 pour transformer la demande du propriétaire en prise à bail. En 2024, le soutien financier de la Métropole accordé à Louer Solidaire69 composé de SOLiHA, Habitat et Humanise et Entre2Toits a consisté en des actions de communication afin de développer la visibilité et de la notoriété de Louer solidaire 69

Le parc public diffus

Le parc public composé de 177 logements se répartit ainsi :

- 50 logements en bail glissant
- 4 logements en bail glissant maintien
- 123 logements en sous-location dont 16 utilisés en colocation

Les conventions de mise à disposition des logements ont été passées avec 17 bailleurs HLM différents.

Certains de ces logements permettent de répondre à des dispositifs spécifiques menés avec des partenaires : sortants de prison et jeunes en insertion avec le CLLAJ Lyon, personnes à mobilité réduite avec le GIHP, jeunes majeurs avec le SIAJE, sortants d'hôpital avec Le Vinatier ou l'ARHM, réfugiés avec Forum Réfugiés et les clés de l'Atelier, sortants

Un parc
public de
177
logements
diffus

Le partenariat avec les collectivités locales

Les logements mis à disposition par la Métropole de Lyon

Depuis le début des années 90, la Métropole met à disposition des associations dont Entre2Toits, son parc privé de logements acquis dans le cadre de réserves foncières ou des projets urbains à conduire.

Les projets désormais développés par la Métropole sont en lien avec l'évolution de ses politiques publiques dans le cadre du PLAID (plan logement hébergement d'accompagnement et d'inclusion des habitants en difficulté), de la démarche Logement d'Abord et de la politique de l'hospitalité et identifient conséquemment les publics prioritaires.



La ville de Vaulx-en-Velin

Des logements communaux meublés à destination de femmes et d'enfants confrontés à une situation de violences conjugales ou intrafamiliale sont mis à disposition d'Entre2Toits. Viffil est partenaire du projet au titre de l'accompagnement social spécifique conduit auprès des personnes logées.



La ville de Villeurbanne

Parmi les 3 logements mis à disposition par la Ville de Villeurbanne, 2 logements demeurent inscrits au dispositif ET2D, initié en 2016 avec le CCAS, en partenariat avec l'AVDL.



La ville de Lyon

Un logement est mis à disposition du programme d'accueil de jeunes sortant de prison du CLLAJ Lyon. Le logement est entièrement équipé afin que le jeune puisse entrer rapidement dans le logement en attente d'une solution logement plus durable.



La ville de la Mulatière

La mairie de La Mulatière, par la mise à disposition d'un logement communal, contribue au projet Bâtir, porté par les Clés de l'Atelier, qui a pour ambition, l'insertion professionnelle de jeunes réfugiés.



Les logements intercalaires

Les logements dits « intercalaires » sont des logements vacants, voués à démolition. Leur mobilisation à faible loyer, voire symbolique, permet de développer un parc de logements à destination des publics les plus fragiles économiquement.



Ces logements font soit partie du parc des collectivités locales, soit du parc privé des bailleurs HLM. Parmi on peut donc compter :

- ◆ **28 logements de la Métropole**

- ◆ **12 logements de la SACVL**

Dans le cadre de son projet de démolition-reconstruction de la résidence, la SACVL s'est rapprochée de Entre2Toits pour que les logements qui se libèrent puissent faire l'objet d'une occupation temporaire avant la destruction définitive de la résidence. Le loyer et charges ont été négociés au niveau du forfait ALT.

- ◆ **1 logement d'ICF**

Un logement dans un immeuble voué à la démolition nous a été confié pour créer une colocation pour des jeunes accompagnés par le CLLAJ.

- ◆ **2 logements de Est Métropole Habitat**

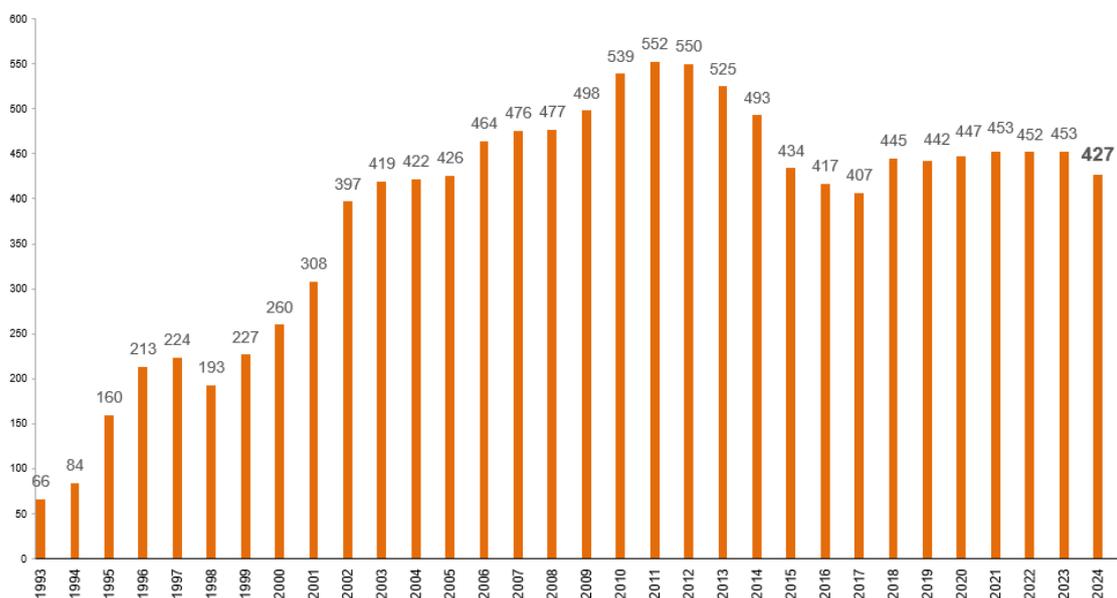
Dans le cadre d'une réserve foncière destinée à un projet immobilier et soumise à une pause urbaine provisoire, la mise à disposition d'une maison composée d'un type 5 et d'un studio a permis de créer, en partenariat avec Viffil une colocation à destination de femmes avec enfants et un studio à destination d'un jeune accompagné par le CCASS de Décines. Cette offre a été labellisée Logement d'Abord.

La physionomie du parc

Le parc de logements gérés depuis 1993

427 logements au 31 décembre 2024

Nombre de logements gérés au 31 décembre de chaque année

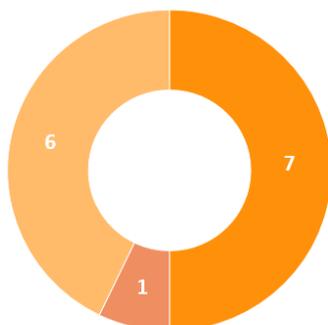


Les logements en diffus

Le parc diffus est composé de **315** logements, soit **75%** du parc

315
logements

14 logements mobilisés
dans le parc diffus



- Parc public
- Parc privé
- Logements interca

40 logements
sortis du parc diffus



- Parc public
- Parc privé
- Collectivités locales

- **A noter dans les mobilisations**

6 baux glissants sur les 7 logements HLM

1 logements privé

5 logements intercalaires de la SACVL

1 logements intercalaires de ICF

Aucun nouveau logement d'une collectivité locale

- **A noter dans les restitutions**

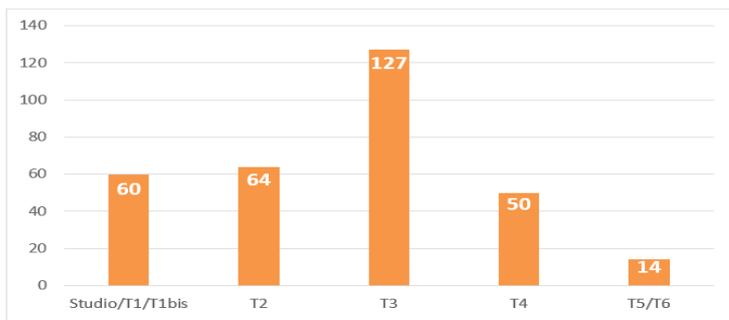
9 glissements de baux sur les 23 logements HLM restitués

5 baux glissants rendus suite au départ ou à l'expulsion des sous-locataires

9 logements rendus pour des raisons de localisation, de coût global, de dégradations, de performance énergétique, de congé du propriétaire.

13 logements privés rendus dont 11 pour congé du propriétaire, 1 glissement, 1 rendu suite à des problèmes techniques

Typologie des logements



La part des logements familiaux demeure prédominante.

Répartition des logements par nature de bailleur

Le **parc HLM** demeure **prédominant** avec 177 logements soit **56%** .

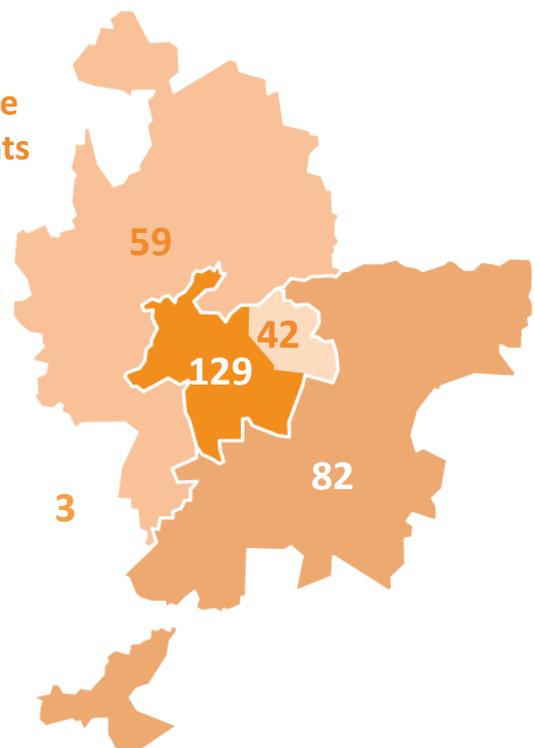
La part du **parc privé** de 101 logements atteint **32%** de l'ensemble.

Les 37 logements **des collectivités locales** constituent **12%** parc.

Situation géographique des logements

54% des logements sont situés sur Lyon et Villeurbanne.

26% dans le sud et l'est lyonnais



Les logements collectifs

Le nombre de lots en collectif se répartit comme suit :

- 83 logements en résidences sociales HLM
- 16 logements privés conventionnés (Résidence Masset)
- 13 logements en pension de famille (Résidence Mozart)



La résidence Joannes Masset

L'offre de 16 studios et T1bis est destinée à des personnes isolées, des familles monoparentales et des parents isolés avec enfants en droit de visite.

Depuis l'ouverture en 2018, 40 ménages ont été logés soit 50 personnes.

La Pension de Famille Mozart

La résidence Mozart est une Pension de Famille de 13 logements située à Vénissieux, propriété de GrandLyon Habitat et pouvant accueillir 9 personnes seules et 4 couples ou binômes.

L'animation de la vie collective est assurée par 1,5 ETP de maître ou maîtresse de maison.



Depuis l'ouverture en 2006, 62 ménages ont été logés soit 79 personnes.

Les résidences sociales

Les résidences sociales, par leurs typologies et système de redevance, peuvent être une étape favorable dans le cadre du logement accompagné.

Entre2Toits gère 5 résidences appartenant à 3 bailleurs HLM différents et totalisant 83 logements. :

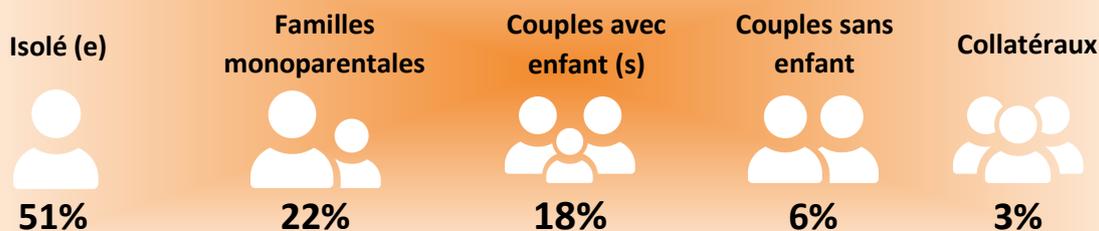
- ◆ 8 rue Nicolai à Lyon 7ème
- ◆ 2 rue Pierre Delore à Lyon 8ème
- ◆ 9 rue Dubois à Lyon 2ème
- ◆ 256 rue André Philip à Lyon 3ème
- ◆ 6 rue de l'Épée à Lyon 3ème

Le taux de rotation hors mutation est passé de **21%** en 2023 à **10%** en 2024

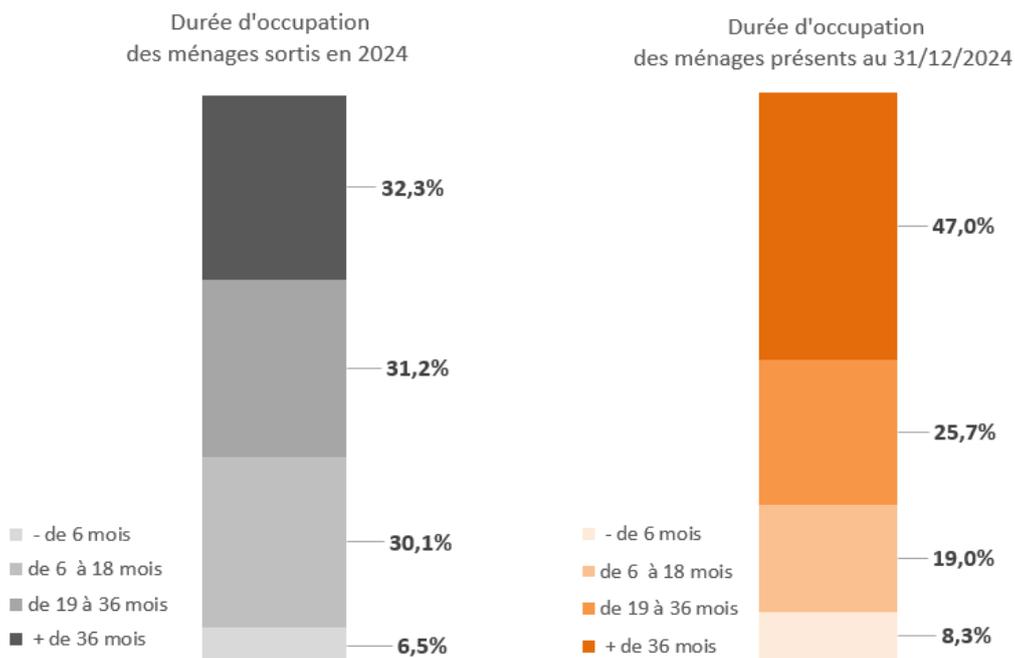
Une Gestion Locative Adaptée mobilisée pour différents profils

540 ménages logés en 2024 soit 1153 personnes

Composition familiale des 432 ménages présents au 31 décembre

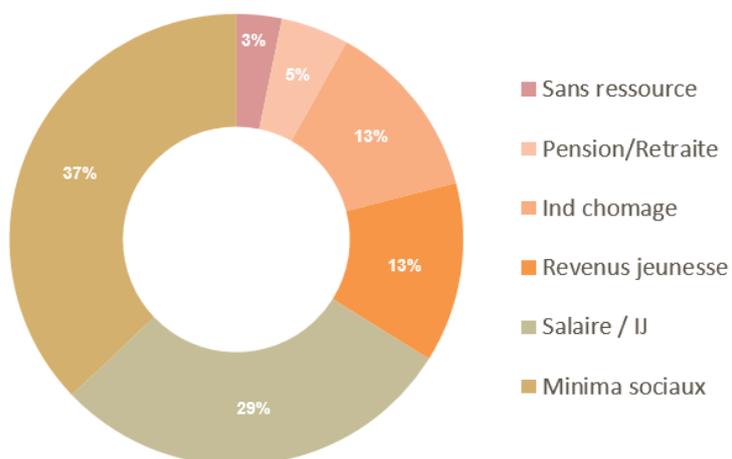


Durée d'occupation des ménages



62 ménages entrés dans l'année (hors mutation)

Nature des ressources des ménages entrés en 2024



L'orientation des ménages provient pour :

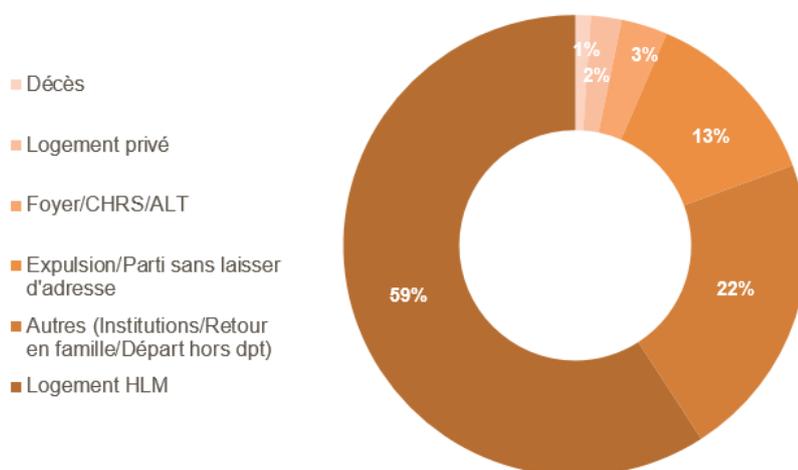
10% du FSL

38% des partenaires

52% du SIAO

93 ménages sortis dans l'année (hors mutation)

Nature des sorties des ménages en 2024



Zoom sur les procédures d'expulsion

En 2024, 10 expulsions ont été menées à leur terme, aucun sous-locataire n'était présent lors de l'intervention de l'huissier.

Les frais de procédures (huissiers et avocats) atteignent pour 2024 le montant de 39 688€ en baisse par rapport à 2023 où une augmentation importante de ces frais avait été constatée (47 189€ en 2023 en augmentation de 37% par rapport à 2022).

Un partenariat spécifique lié aux problématiques des publics

Entre2Toits mène son action dans un cadre partenarial dans un objectif commun : **favoriser, chacun dans son champ d'intervention, l'accès des personnes logées au logement de droit commun.**

L'accompagnement des ménages logés par Entre2Toits s'appuie sur une diversité de partenaires (Associations, Maisons de la Métropole, Services de tutelle, Centres hospitaliers).

Une convention-cadre partenariale est établie avec les partenaires associatifs qui fixe les engagements respectifs.

Des jeunes majeur.es en partenariat avec le Siaje

Public : jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

17 logements dont 4 colocations - 41 jeunes logés sur l'année

Des jeunes sortants de prison en partenariat avec le CLLAJ Lyon

Public : jeunes de moins de 30 ans sortants de détention

13 logements - 13 ménages soit 17 personnes

Des jeunes en insertion professionnelle en partenariat avec le CLLAJ

Public : jeunes en insertion professionnelle, en stage ou en contrat d'apprentissage

1 logement - 3 jeunes logés sur l'année

Des personnes suivies au centre hospitalier Le Vinatier

Public : personnes présentant un handicap psychique.

3 logements - 3 personnes logées sur l'année

Des jeunes autistes accompagnés par la Traboule (ARHM)

Public : jeunes adultes, porteurs de troubles du spectre de l'autisme en capacité d'autonomie dans les déplacements et vivant pour la plupart au domicile familial.

1 logement diffus + 1 colocation de 3 places - 9 jeunes logés sur l'année

Le projet « Une Ecole, un Toit Des Droits » avec le CCAS de Villeurbanne et l'AVDL

Public : familles issue de bidonvilles

2 logements - 10 familles ont été logées depuis l'ouverture de ce dispositif

Des jeunes mères isolées accompagnées par le CLLAJ

Public : jeunes mères isolées avec un enfant de moins de 3 ans.

2 logements - 10 familles ont été logées depuis l'ouverture de ce dispositif

Des réfugiés en partenariat avec Forum réfugiés

Public : hommes et femmes isolés réfugiés

8 logements - 28 personnes logées sur l'année, 87 depuis le début du dispositif

Des familles ukrainiennes en partenariat avec Soliha

Public : exilés ukrainiens

4 logements pour 4 familles avec enfants

Des isolés en formation avec Les clés de l'Atelier, le TAF et ALLIADE Habitat

Public : stagiaires en formations aux « Clés de l'Atelier » organisme de formation des métiers du bâtiment second œuvre

9 logements - 20 personnes logées sur l'année

Des femmes victimes de violences intrafamiliales en partenariat avec Viffil

Public : femmes victime de violence conjugales ou intrafamiliales

8 logements diffus et 1 colocation de 5 places - 15 ménages logés soit 37 personnes

Les dispositifs et projets gérés en réponse aux problématiques d'accès au logement

Bail glissant

Le bail glissant est destiné à des ménages qui, tout en relevant du logement autonome, présentent une ou plusieurs difficultés sociales repérées, rendant nécessaire une étape intermédiaire accompagnée, avant l'accès direct au logement.

L'objectif est l'accès à terme au statut de locataire en titre de ce logement dans un délai de 12 à 18 mois et un maintien durable.



50 baux glissants sont gérés en fin d'année. 6 logements en bail glissant ont été mobilisés, 8 baux ont glissé au bénéfice du sous-locataire, 5 logements ont été rendus au propriétaire suite au départ des occupants.

En 2024, en dehors de 1 bail très ancien, le temps moyen avant glissement est de 22 mois.

Bail maintien

Mécanisme juridique par lequel Entre2Toits prend à bail un logement occupé par un ménage frappé d'expulsion. Ce montage est un outil de prévention des expulsions locatives. L'objectif est le maintien dans le logement de la famille et la prise en charge financière par Entre2Toits du loyer courant.

4 baux maintien sont gérés en fin d'année

Sous-location sans objectif de glissement a priori

Entre2Toits assure la Gestion Locative Adaptée de **260 logements en sous-location classique** sans objectif de glissement de bail, répartis dans différents dispositifs : IML, ALT, FSL et au service de partenariats spécifiques

Ces logements ont vocation à rester une offre de logement temporaire, même si le glissement avec un bailleur peut être négocié en fonction de la situation du ménage.

Colocation

27 logements en colocation sont actuellement gérés, pour des publics différents, totalisant **79 places**.

Les logements sont meublés pour la plupart par Entre2Toits, souvent avec un financement lié au projet.



Le financement d'Entre2Toits

Les financements de l'Etat

Un dispositif d'Etat au parc privé : l'Intermédiation Locative (IML)

Ce programme d'Intermédiation Locative, initié par l'Etat, a pour objet de développer **une offre nouvelle de logements dans le parc privé**, à destination de ménages inscrits dans un parcours d'insertion et faciliter leur accès à un logement de droit commun.

L'ensemble des dimensions de l'intermédiation locative sont prises en charge :

- la Gestion Locative Adaptée,
- l'Accompagnement Social Lié au Logement,
- un différentiel de loyer pour adapter le loyer des sous-locataires à leur capacité financière,
- un fonds de garantie impayés et dégradations géré par la FAPIL AURA

Le partenariat sur l'accompagnement social est mené avec 10 associations partenaires : CLLAJ Lyon, Viffil, SOLIHA, Le MAS, ALYNEA, AVDL, Les Petits Frères, FNDSA et LAHSO



logements

135

ménages

FNAVDL hors DALO

L'Etat par ce fonds, finance depuis plusieurs années l'accompagnement social de ménages orientés sur des logements en ALT. Entre2Toits bénéficie dans ce cadre d'une subvention pour la Gestion Locative Adaptée de logements en ALT.



Un dispositif transversal : l'Allocation Logement Temporaire (ALT)

Le dispositif ALT, transversal dans l'activité d'Entre2Toits, est une composante du logement temporaire. Cette ligne financière de l'Etat permet d'accueillir des ménages à très faibles ressources, endettés ou à droits incomplets.



L'Aide à la Gestion Locative Sociale (AGLS)

Les résidences sociales bénéficient du financement Aide à la Gestion Locative Sociale permettant de rémunérer du personnel dédié aux résidences et indispensable pour réguler la vie collective.

Les financements de la Métropole

Le Fonds de Solidarité Logement

Ce financement prévoit :

- le financement des surcoûts de gestion liés à la Gestion Locative Adaptée de logements en sous-location
- le financement de la gestion des baux glissants

Les impayés éventuels sont pris en charge par la couverture sous-location.



Financement dédié de l'activité de mobilisation du parc privé par la Métropole

Entre2Toits a été retenue en 2022 dans le cadre du marché concurrentiel dénommé « Accompagnement relatif à la captation de logements locatifs privés à vocation sociale » qui vise :

- La mobilisation de logements conventionnés Anah sans travaux et prorogation de conventions Anah
- La mobilisation de logements non conventionnés à bas loyer

Les financements issus des partenariats

Annexes financières aux conventions partenariales

Ces annexes visent des projets spécifiques portés par un partenaire d'Entre2Toits ou par des collectivités locales

Le financement de ces dispositifs est fixé par conventions partenariales et annexes financières.

Un organisme HLM partenaire : Alliade Habitat

Le partenariat entre Alliade Habitat et Entre2Toits pour l'accès au logement des personnes défavorisées existe depuis de nombreuses années. Ce partenariat a été formalisé en 2014 par une convention. Alliade Habitat qui soutient l'activité d'Entre2Toits par un financement annuel de la Gestion Locative Adaptée.

Le Conseil d'Administration

Présidente

Laurence TANGUILLE (MLAL)

Trésorière

Fabienne HIRTZ (ARHM)

Secrétaire

Les Petits Frères des Pauvres

Robert CASTELBOU

Membres du bureau

Luc Farez (Siaje)

Aïcha DAHMANI (CLLAJ Lyon)

Jean Paul BOURGES

Les adhérents non administrateurs

ALYNEA

AMICALE DU NID

ARIA OPPELIA

AVDL

FNSA

FORUM REFUGIES

GIHP

LAHSO

LE MAS

HABITAT ET HUMANISME

REGIE NOUVELLE

VIFFIL

L'équipe aujourd'hui

Gestion Locative Adaptée

Malala RAMAMONJISOA

Florence LEBRUN

Bouziane GORINE

Maintenance du parc

Franck LABRUYERE

Hamza BESSAFI

Parc collectif

Sinthia BATTISTUTA

Marie FAURE

Secrétariat

Hind AIT EL HALOUI

Sandrine RAJAONARIVELO

Comptabilité

Stéphanie MULET-MARQUIS

Direction

Sabine ROVELLO

Valérie VARDANEGA

Partenariats et réseaux

L'adhésion à différents réseaux permet à Entre2Toits de partager et de rendre visible son action.



entre **2↑**toits
la location solidaire

51 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

04 78 28 94 16
contact@entre2toits.org
entre2toits.org